

LES AMENDES, UN SERVICE QUI DEMENAGE !!

Premier acte : le comité du 9 octobre

Sous la présidence de la Directrice et de ses responsables de la Direction Stratégie - Moyens -Maîtrise d'activité et de la Direction du Réseau, nous avons abordé les points suivants :

En ouverture du comité, nous avons lu les deux motions d'alerte de l'intersyndicale FO, CGT et Solidaires¹ concernant le SDIF et le SGC POITIERS EXTÉRIEUR qui sont jointes à ce compte rendu. Au vu des remontées de terrain d'autres services, il est à craindre que d'autres motions d'alerte soient nécessaires très prochainement.

En guise de réponse, la Direction invoque l'arrivée possible de 7 cadres A stagiaires et de 12 cadres B stagiaires en avril/ mai prochain qui seraient affectés prioritairement sur ces services.

A ce jour, la Directrice n'a toujours pas rencontré les agents de NEUVILLE DE POITOU (sans doute pour limiter notre empreinte carbone départementale) et elle nous annonce la reprise du chèque carburant pour le début d'année prochaine. Cela va sans doute ravir nos collègues des SIP...

Suivant l'avis de nos représentants au CSAM (Comité Social d'Administration Ministériel) concernant le règlement intérieur type de nos instances locales, nous demandons, pour l'application des autorisations spéciales prévues par l'article 15 du décret 82-447, afin d'éviter une application différenciée, une écriture plus précise :

« *La durée de cette autorisation comprend :*

- *la durée prévisible de la réunion ;*
- *les délais de route ;*
- *un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à la préparation ;*
- *un temps égal pour le compte rendu des travaux du comité »*

En l'absence de cette modification, nous avons décidé de nous abstenir lors des votes des PV et nous boycottons leurs signatures. L'ensemble des Organisations Syndicales (OS) s'est donc abstenu lors du vote des PV du 23 janvier 2023 et du 15 novembre 2022.

Déménagement du service des amendes sur le site de Saint Louis

Composé actuellement de 4 agents (2B et 2C), le service des amendes est installé dans le hall du bâtiment de la rue Riffault. Il fait partie du SGC de Poitiers qui est installé dans le bâtiment de la rue Saint Louis. Le projet consiste à rapatrier le service rue Saint Louis tout en maintenant un accueil amendes rue Riffault qui ne serait plus assuré que par un seul agent.

Hormis le comptable du SGC et la Direction, personne ne comprend et ne veut de ce déménagement.

Nous pensons que cela va détériorer les conditions de travail pour les agents de ce service notamment en coupant l'agent d'accueil du reste de l'équipe, créant ainsi un risque supplémentaire du fait de son isolement face aux usagers sur un secteur qui est facilement conflictuel.

Les agents, du fait de leur solidarité et de leur implication dans leurs missions, ont amélioré leurs résultats et voilà la récompense de la Direction !!! En matière de management, nous avons connu mieux !

Aveugle, notre Direction n'a même pas pris la peine d'envoyer son projet aux acteurs de prévention. Le bien être au travail n'est clairement pas une priorité pour la DDFIP86.

Nous avons donc voté CONTRE ce projet incompréhensible, comme l'ensemble des autres OS. Nous aurons l'occasion d'en parler avec la reconvoque du CSAL au lundi 16 octobre pour ce seul sujet.

Bilan de l'activité des CDL et SGC - partenariats SPL

3 100 sollicitations reçues par les 8 CDL fin août 2023 soit une moyenne annuelle estimée à $3\ 100 \times 12/8 = 4\ 650$.

Divisé par 8 = 580 sollicitations (de toute nature) par CDL par an. Avec 212 jours travaillés par an, cela donne une moyenne de 3 sollicitations par jour... ce qui était la sollicitation classique pour certains chefs de poste dans leur ancienne trésorerie.

45 % des Analyses Financières (AF) ont été réalisées fin août. L'objectif ambitieux de 91 AF sera difficile à réaliser.

¹ La section CGC n'a pas répondu aux sollicitations visant à l'associer à ces deux motions.

L'argument de la Direction sur les difficultés pour obtenir des informations des collectivités montre que la relation partenariale avec nos collectivités n'est pas aussi efficiente que notre Direction veut nous le montrer.

19 % de participation physique des CDL = 19 % x 212 jours x 8 CDL = 322 jours en présentiels pour 266 communes, 7 EPCI , etc ... soit une intervention en présentiel par collectivité par an, cela semble peu.

A ce stade, nous sommes toujours convaincus que séparer le comptable du conseil est une erreur et les chiffres communiqués par la Direction ne nous ont pas démontré les « bienfaits » de cette réforme.

Pour nous, il vaut mieux remettre des adjoints auprès des chefs de postes pour leur permettre de faire du conseil aux collectivités. Cela paraît une urgence au vu des difficultés de gestion de plus en plus importantes que rencontrent les antennes et les postes comptables.

Exécution du budget 2022 de la DDFIP

Les choix budgétaires de la Direction sont constitués par l'opération de relampage et l'aménagement des espaces de convivialité extérieurs. Les mêmes choix sont reconduits pour 2023.

Concernant l'objectif de 100 % de PC portable, il reste 17 agents non pourvus du fait de leurs absences. Le changement des ordinateurs se fait tous les 6 ans.

40 % de l'effectif est équipé en téléphone portable (dont 100 % des télétravailleurs).

Plan d'action départemental attractivité

Nous sommes favorables à ce plan d'action qui doit permettre de susciter des vocations pour rejoindre la DGFIP. Cependant, la Direction déplore le manque de volontaires en interne pour réaliser ce plan. Nous avons fait remarquer que les agents étant de plus en plus désabusés, il paraît logique qu'ils ne souhaitent pas faire la meilleure publicité de notre Direction.

Nous avons également expliqué qu'attirer de nouveaux agents, c'est bien..... mais prendre soin des agents déjà en place, c'est mieux.

A titre d'exemple nous sommes revenus sur l'accueil des nouveaux arrivants en septembre 2023 en citant l'exemple de la Vendée : déroulement de l'accueil sur une journée entière, avec un moment de convivialité autour d'un café le matin, un repas en commun le midi et présentation du département par un représentant du Conseil Départemental.

Dans la Vienne, rien de cela : une demi-journée pour ingurgiter l'ensemble des informations, puis au boulot l'après-midi. Pas un café, pas une viennoiserie, pas de débat « pain au chocolat ou chocolatine ? », bref PAS DE CONVIVIALITÉ. Comment, dès lors, donner envie aux nouveaux de rester ?

« Attractivité », un mot qui doit être incarné, pas seulement jeté à tout bout de champ sans en comprendre le sens..... même si nous n'avons pas le monopole du cœur, nous commençons sérieusement à douter que notre Direction écoute le sien.....

Plan de transition de la DGFIP 2023-2025

Notre objectif stratégique est d'être exemplaire en matière d'écoresponsabilité.

La cible est de réduire de 22 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2025 par rapport à 2019.

Il a été établi que 50 % des émissions de gaz à effet de serre sont dus à nos déplacements. Nous avons donc évoqué certaines pistes comme développer le télétravail, la semaine de 32 heures sur 4 jours et la mutation au plus proche de son domicile pour limiter l'utilisation du véhicule personnel dans notre département pauvre en transport en commun.

La Direction ne semble pas aller dans ce sens et préfère renvoyer au national. Elle propose le test d'un vélo électrique. Bon courage aux agents éloignés de leur poste de travail.....

L'essentiel de son plan vise les bâtiments qui représentent 22 % des émissions de gaz à effet de serre. Nous verrons si cette stratégie est payante.

En questions diverses, la Direction est revenue sur l'arrivée du CIO (Centre d'Information et d'Orientation) sur le site de la Brelandière à Châtellerault. Ce service de l'Education Nationale va occuper l'actuelle salle de réunion au rez-de-chaussée, ainsi que trois bureaux. Suite au conseil de site, une nouvelle salle de réunion climatisée sera installée dans le bureau de l'ancien cadastre au premier étage. En outre, nous avons été informés de la fermeture du restaurant administratif et de la mise en place des tickets restaurants avec un coin repas.

Concernant le transfert des créances des SIE au PRS, la Direction n'a pas encore décidé de la date de mise en œuvre.

Deuxième acte : le comité du 16 octobre

Suite au vote CONTRE unanime des Organisations Syndicales (OS) lors du CSAL du 9 octobre concernant le projet de déménagement du service des amendes de Riffault vers Saint Louis, nous avons été reconvoqués le 16 octobre 2023 par la Direction pour rediscuter de ce point.

En préambule, la Direction est revenue sur le passage du plan VIGIPIRATE en risque attentat, suite aux événements tragiques de ces derniers jours. Un mail a été envoyé à l'ensemble des chefs de service, rappelant l'ensemble des consignes et appelant à la plus grande vigilance.

Ensuite, nous avons abordé l'unique point de l'ordre du jour de ce comité.

La Direction a bien essayé de nous convaincre de la nécessité d'un tel déménagement mais sans succès.

AU CONTRAIRE, l'actualité nous rappelle que nous devons être vigilants ENSEMBLE. Dès lors, comment comprendre ce déménagement qui va isoler un agent en charge de l'accueil rue Riffault, en le coupant du reste de son équipe installée à Saint Louis. En matière de prévention des risques, nous avons connu mieux.

PIRE, malgré notre demande de la semaine dernière, la Direction n'a toujours pas consulté les acteurs de prévention, et n'est pas revenue vers les agents du service et la cheffe de poste.

Nous avons déploré cette absence d'action de prévention et de concertation.

En réponse, sans renoncer à son projet, à ce stade, la Direction propose de différer ce déménagement au 1er janvier 2024. Nous en prenons acte.

Nous avons à nouveau voté CONTRE ce projet incompréhensible, tout comme l'ensemble des OS, en espérant que notre Direction revienne à la raison et renonce définitivement à ce déménagement insensé.

Les élus FORCE OUVRIÈRE Titulaires : Damien PATRAC (TPEH) – Véronique LANGLAY (PCE)